

# EST-CE QUE **LES NORMES DU TRAVAIL FÉDÉRALES** S'APPLIQUENT À VOUS?

## LES NORMES DU TRAVAIL FÉDÉRALES S'APPLIQUENT AUX :

employés à temps plein et à temps partiel\*

employés saisonniers, temporaires et occasionnels

TRAVAILLANT DANS

## LES INDUSTRIES ET MILIEUX DE TRAVAIL SOUS RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE

### TRANSPORT INTERPROVINCIAL ET INTERNATIONAL

Les entreprises de transport ferroviaire

Les entreprises de transport routier-camions et autobus

Les aéroports, aéronefs, lignes de transport aérien et opérations aériennes

Les services de navigation et de transport maritime, services portuaires et d'entretien des voies de navigation

Les traversiers, tunnels, canaux et ponts

Les pipelines - huile et gaz



### GRAINS



Les élévateurs à grains et les usines de semences

Les entrepôts d'aliments pour animaux et les usines de nettoyage des semences

### BANQUES



Par exemple, La Banque nationale du Canada

### URANIUM



Les activités d'extraction et de transformation de l'uranium

Les activités liées à l'énergie atomique

### TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION



La radiodiffusion, la télédiffusion, la téléphonie et l'internet

### SOCIÉTÉS D'ÉTAT FÉDÉRALES

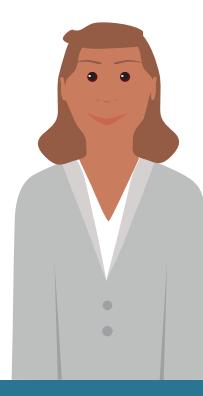


Par exemple, la Société canadienne des postes et la Société canadienne d'hypothèques et de logement

### CONSEILS DE BANDES DES PREMIÈRES NATIONS



## LE SAVIEZ-VOUS?



ENVIRON  
**19 000**  
EMPLOYEURS

ET

APPROXIMATIVEMENT  
**900 000**  
EMPLOYÉS

(6 % DE LA MAIN-D'ŒUVRE CANADIENNE)



### SONT ASSUJETTIS AUX NORMES DU TRAVAIL FÉDÉRALES

\* Cela inclut les travailleurs syndiqués et les travailleurs étrangers temporaires dans les industries et milieux de travail sous réglementation fédérale.

Pour plus de renseignements sur les normes du travail fédérales, consultez le site Internet : [Canada.ca/normes-travail-federales](http://Canada.ca/normes-travail-federales) ou communiquez avec le **PROGRAMME DU TRAVAIL**.

Une liste des Ministères du travail provinciaux et territoriaux peut être trouvée sur la page Internet des industries et milieux de travail sous réglementation fédérale : [canada.ca/sous-reglementation](http://canada.ca/sous-reglementation)

Téléphone : **1-800-641-4049**

Appareil télescripteur (ATS) : **1-800-926-9105**

#NormesDuTravail